



L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le six octobre, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

**Présents** : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

**Adjoints au Maire** : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux** : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MOENNE Monique, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

**Absents représentés** : Pouvoir de GAVARD-PERRET Alexandre à GRILLET Corinne ; de GERNAIS Benjamin à DEVESA Marie ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ; de MILESI Gérard à POCHAT-BARON Pascal ; de PAGNOD Pascale à PILLET Isabelle ; de VALENTIN Pierre à GOY Francis;

**Absents excusés** : CENCI Antoine, ROCHAT Virgile, VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame Josette LABAYE est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 18
Représentés : 6
Votants : 24
Absents : 3

*Délibération n° 2022\_078 – FINANCES*

### Charges ordures ménagères des locataires de la commune

A la suite du transfert de la compétence ordures ménagères à la CC4R au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et du passage à la taxe d'enlèvement des OM au lieu de la redevance, la commune est redevable de la TEOM pour les biens pour lesquels elle paie des taxes foncières.

Il est proposé de répercuter à la charge des locataires le montant des cotisations de TEOM payées par la commune. Les locataires paieront en 2023 le montant émis en 2022.

### Charges OM locataires Lachat, Granges et Résidence d'automne :

N°	LIEU	Charge OM à facturer en 2023
01	RESIDENCE D'AUTOMNE	60.75 €
02	RESIDENCE D'AUTOMNE	65.37 €
03	RESIDENCE D'AUTOMNE	88.16 €
04	RESIDENCE D'AUTOMNE	60.75 €
05	RESIDENCE D'AUTOMNE	71.41 €
06	RESIDENCE D'AUTOMNE	94.13 €
07	RESIDENCE D'AUTOMNE	51.03 €
08	RESIDENCE D'AUTOMNE	60.75 €
09	RESIDENCE D'AUTOMNE	82.64 €
1	CLOS LACHAT A	91,00 €
2	CLOS LACHAT A	111,00 €
4	CLOS LACHAT A	91,00 €
5	CLOS LACHAT A	111,00 €
6	CLOS LACHAT A	125,00 €
7	CLOS LACHAT A	91,00 €
8	CLOS LACHAT A	111,00 €
9	CLOS LACHAT A	91,00 €
13	CLOS LACHAT A	111,00 €
14	CLOS LACHAT A	111,00 €
15	CLOS LACHAT A	91,00 €

16	CLOS LACHAT A	91,00 €
17	CLOS LACHAT A	111,00 €
18	CLOS LACHAT A	91,00 €
19	CLOS LACHAT A	112,00 €
21	CLOS LACHAT A	111,00 €
22	CLOS LACHAT A	125,00 €
24	CLOS LACHAT A	111,00 €
25	CLOS LACHAT A	91,00 €
27	CLOS LACHAT B	91,00 €
28	CLOS LACHAT B	91,00 €
30	CLOS LACHAT B	91,00 €
33	CLOS LACHAT B	91,00 €
35	CLOS LACHAT B	111,00 €
36	CLOS LACHAT B	91,00 €
37	CLOS LACHAT B	111,00 €
38	CLOS LACHAT B	125,00 €
3	CLOS LES GRANGES A	111,00 €
4	CLOS LES GRANGES A	124,00 €
7	CLOS LES GRANGES A	111,00 €
13	CLOS LES GRANGES A	91,00 €
15	CLOS LES GRANGES A	91,00 €
17	CLOS LES GRANGES B	91,00 €
20	CLOS LES GRANGES B	91,00 €
21	CLOS LES GRANGES B	91,00 €
23	CLOS LES GRANGES B	125,00 €
25	CLOS LES GRANGES B	111,00 €
26	CLOS LES GRANGES B	91,00 €
3	CLOS DES BOULOZ	91,00 €
6	CLOS DES BOULOZ	91,00 €

**Charges OM locataires logements du groupe scolaire (58 rue des écoles) :**

	Charges OM à facturer en 2023
Appartement Studio - n°1	54.85 €
Appartement T3 - n°2	123.97 €
Appartement T3 - n°3	116.95 €
Appartement T3 - n°4	141.74 €
Appartement T3 - n°5	116.95 €
Appartement T3 - n°6	141.74 €
Appartement T3 - n°7	134.42 €
Appartement T3 - n°8	124.37 €

**Charges OM autres locataires :**

	Charges OM à facturer en 2023
Appartement 606 rue de l'industrie	86,00 €
Commerce et logement 1171 route de Sevraz	670,00 €

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la facturation des charges d'ordures ménagères présentes sur les taxes foncières 2022 aux différents locataires de la commune.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance

Josette LABAYE



Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 14/10/2022

Publication en ligne le 17/10/2022

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale GRANDGIRARD

